

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-10.250-0102337.2025.001			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom LBG 49 - LA BONNE GRAINE Adresse 36 RUE DE LA BOULAIE 49540 Tigné Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE (FR-BIO-10) Adresse 1 Place Zaha Hadid , 92400, Courbevoie Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Distribution / Mise sur le marché • Stockage					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion – production biologique avec une production non biologique					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 14 mars 2025 11:30:37 +01 (Europe/Luxembourg) Lieu Courbevoie (FR)		Nom et signature BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE	I.8 Validité Certificat valable du 29/11/2024 au 31/03/2026		

DÉLIVRÉ

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Commerce de gros de fleurs et plantes - Distribution de plantes aromatiques et médicinales en sachets	Biologique
	Commerce de gros de fleurs et plantes - Distribution de plants potagers aromatiques et médicinales et fruitiers	Biologique
	Commerce de gros de produits agricoles bruts - Poire de terre, curcuma, capucine tubéreuse, chayotte	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Bulbe de Crosne	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Bulbes de topinambours	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Graines de fleur comestible ou ornemental	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence d'ail	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence d'aromatiques	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence d'arroche	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence d'artichauts	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence d'asperges	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence d'aubergines	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence d'échalotes	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence d'engrais vert	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence d'épinard	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence d'oignons	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence d'oseille	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de betterave	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de caron	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de carottes	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de céleri branche	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de céleri rave	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de chicorée	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de chou	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de concombre	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de cornichons	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de courge et courgettes	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de cresson commun	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de fenouil	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de fève	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de haricot	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de laitue	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de mâche	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de maïs	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de melon, pastèque	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de navet	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de panais	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de patate douce	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de physalis	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de piment poivrons	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de pissenlit	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de poireau	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de poirée	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de pois	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de pommes de terre	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de radis	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de salsifis	Biologique
	Semence ou plant conditionné - Semence de scorcenères	Biologique
Semence ou plant conditionné - Semence de tétragone	Biologique	
Semence ou plant conditionné - Semence de tomates	Biologique	
II.2 Quantité de produits		

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.3 Informations sur les terres
	II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs
	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848
	II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848 Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0553.pdf
II.9 Autres informations	

DÉLIVRÉ